

## AVANTAGES DE LA COLLABORATION CSFO – ORTRA

Des prestations nationales	En collaboration avec l'OrTra, le CSFO élabore les épreuves d'examen au niveau national tout en les adaptant aux régions linguistiques.
Contenu et forme	<p>L'OrTra assume la responsabilité du contenu des épreuves d'examen ; le CSFO garantit la forme.</p> <p>L'OrTra et le CSFO collaborent pour garantir la conformité aux dispositions légales et aux standards de qualité en vigueur.</p>
Accompagnement professionnel	<p>L'accompagnement professionnel et les conseils du CSFO facilitent le travail de l'OrTra.</p> <p>Le CSFO assume une coordination efficace et apporte son soutien pour la planification et l'élaboration des épreuves d'examen.</p>
Continuité et information	<p>L'amélioration continue de la qualité des procédures de qualification est garantie.</p> <p>La circulation de l'information entre l'OrTra et les services cantonaux compétents est assurée.</p>
Allègement pour l'OrTra	La mise en page, les commandes, les traductions, l'impression et l'expédition sont assurées et financées par le CSFO.
Soutien financier	Une indemnisation forfaitaire du CSFO soutient financièrement l'engagement des groupes de travail.

# CSFO

## PROCÉDURES DE QUALIFICATION

### CONTACT

#### CSFO

Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
3001 Berne  
+41 (0)31 320 29 00  
info@csfo.ch  
www.csfo.ch



SDBB | CSFO

Centre suisse de services Formation professionnelle |  
orientation professionnelle, universitaire et de carrière



SDBB | CSFO

## LE CSFO

Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO est une institution spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP. Il fournit des prestations sur mandat des cantons et en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle (cantons, Confédération, organisations du monde du travail) dans des domaines qui, selon la Loi fédérale sur la formation professionnelle, relèvent des cantons.

Par ses activités et prestations de service, il soutient les cantons dans leurs tâches et leur apporte des avantages tant matériels que qualitatifs. Par son action, il crée des synergies et ménage les ressources de tous les partenaires de la formation professionnelle.

## LE DOMAINE DE PRESTATION DE SERVICES «PROCÉDURES DE QUALIFICATION»

Sur mandat des cantons, le CSFO apporte son soutien aux organisations du monde du travail (OrTra) dans le domaine des procédures de qualification. Il coordonne – pour une centaine de professions – l'activité des groupes de travail constitués par les OrTra, groupes chargés d'élaborer les épreuves d'examen tant au niveau national qu'au niveau des régions linguistiques.

Le CSFO assure la qualité

- par un accompagnement professionnel, administratif et personnel, ainsi que par ses conseils
- par une taxonomie appropriée des thèmes d'examens
- par l'équivalence des divers examens

Le CSFO est aussi responsable de la mise en page, de l'impression et de l'expédition des documents, dans les délais, aux services cantonaux chargés des procédures de qualification.

## DÉROULEMENT DU PROCESSUS SUR UNE ANNÉE

En collaboration avec les OrTra, le CSFO élabore des documents standardisés pour les procédures de qualification et en garantit la qualité. Plusieurs étapes se succèdent au cours de l'année qui se caractérisent par des travaux divers et des responsabilités différenciées.

### Constitution de groupes de travail

L'OrTra constitue un groupe de travail chargé d'élaborer les épreuves d'examen. Le groupe se compose de formatrices et de formateurs en entreprises, d'enseignant-e-s de la formation professionnelle initiale, ainsi que d'autres spécialistes. Le CSFO est représenté dans ce groupe de travail avec voix consultative.

### Evaluation

Une fois les procédures de qualification terminées, les appréciations des expert-e-s sur les épreuves sont recueillies. Lors de la séance d'évaluation, elles sont discutées et permettent au groupe de travail d'améliorer les prochaines procédures de qualification. Ainsi commence l'élaboration de nouvelles épreuves pour le nouveau cycle annuel des procédures de qualification.

### Impression et expédition

Le CSFO envoie à tous les services cantonaux compétents, les bulletins de commande pour le nombre de documents d'examen requis. Le CSFO organise l'impression et l'expédition des documents requis dans les délais.

### Elaboration

Les tâches portant sur les divers domaines de qualification et positions de la procédure de qualification, sont réparties entre les membres du groupe de travail. Une fois élaborées, les épreuves sont réunies et examinées lors des séances de rédaction. Les documents sont modifiés et corrigés dans l'intervalle puis soumis à tous les membres du groupe de travail, afin qu'ils en prennent connaissance et communiquent leurs remarques.

### Mise en page

Le CSFO assure les corrections formelles et la mise en page définitive. Les documents sont mis au point et approuvés lors d'une séance finale. Un ou deux membres du groupe de travail attestent que le contenu de l'examen est techniquement correct. Le bon à tirer est alors donné.

